



Sortir de la crise: stratégies de travail décent en Europe et en Asie centrale

Conclusions de la huitième Réunion régionale européenne de l'OIT (Lisbonne, 9-13 février 2009)

I. Faire face aux enjeux en matière de travail décent, d'entreprises durables et de cohésion sociale

1. L'ampleur des menaces qui pèsent sur l'emploi, le travail décent, les entreprises durables, la sécurité sociale et la cohésion sociale à la suite de la plus grave crise économique qu'ait connue l'Europe depuis soixante ans a dominé les discussions de la huitième Réunion régionale pour l'Europe et l'Asie centrale tenue à Lisbonne, Portugal, du 9 au 13 février 2009. Beaucoup des progrès réalisés ces dernières années en matière d'amélioration de la situation du marché dans la région et de création d'emplois décents pourraient être annulés. Tous les décideurs et les mandants de l'OIT doivent collaborer pour venir à bout de la crise. La situation est exceptionnelle.
2. La réunion a également souligné l'importance du dialogue social comme moyen clé d'élaborer des stratégies permettant de lutter contre la récession et de garantir l'engagement des gouvernements, des employeurs et des syndicats dans leur mise en œuvre. Alors que le niveau de confiance est au plus bas, les participants ont insisté sur la valeur de mécanismes renforcés de dialogue social pour vaincre la défiance et trouver des moyens, acceptés par tous, pour aller de l'avant.
3. Tous les participants ont mis en avant la nécessité de solutions intégrées et coordonnées pour renverser l'engrenage à la baisse de l'activité économique. Ils ont attiré l'attention sur la nécessité de coopérer en vue d'un redressement durable qui crée des possibilités d'emplois décents dans l'ensemble de la région et contribue au développement mondial et à la justice sociale pour une mondialisation équitable, tout en écartant les risques de réactions protectionnistes. La mise en place d'un environnement favorable à des entreprises durables est un élément fondamental nécessaire. La réunion est convenue qu'il est essentiel de préserver des marchés ouverts. La meilleure manière d'atteindre cet objectif consiste à se protéger contre la déflation et à créer des possibilités de travail décent pour tous.

-
4. Les mandants de l'OIT se sont engagés à rester extrêmement vigilants face aux risques d'une résurgence de réactions politiques consécutives à la montée du chômage et de l'exclusion sociale qui pourraient prendre la forme de haines raciale et religieuse, de discriminations à l'encontre des immigrants ou des minorités ethniques, de harcèlement des représentants syndicaux et de politiques économiques protectionnistes qui aggraveraient la crise.
 5. Des représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs ont examiné une série de rapports présentés par le Directeur général et débattu de stratégies de sortie de crise qui font du travail décent un élément clé des politiques de relance et de réforme. Ils ont reconnu que chaque pays de la région a besoin d'approches spécifiques tenant compte des priorités nationales alors qu'une stratégie à l'échelle de la région est également nécessaire pour étayer la cohésion sociale et maximiser les effets positifs des mesures de redressement sur les entreprises, les emplois et les revenus. Ils ont reconnu la nécessité d'une action concertée et de la solidarité au sein des pays de la région et entre ces pays.
 6. La réunion a également insisté sur l'importance pour la région de jouer un rôle moteur dans l'élaboration et la mise en œuvre de réponses à la crise, coordonnées au niveau mondial, en se basant sur la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008 («Déclaration sur la justice sociale»), et la résolution qui l'accompagne.
 7. La Déclaration sur la justice sociale charge l'OIT d'examiner et de considérer, à la lumière de l'objectif fondamental de justice sociale, toutes les politiques économiques et financières internationales. La crise donne une nouvelle urgence à l'objectif de la Déclaration de renforcer la capacité des mandants de l'OIT d'aborder les défis d'une économie de marché mondiale toujours plus intégrée. Elle met en relief l'importance essentielle de garantir que les politiques de redressement et de réforme renforcent les fondements d'une justice sociale essentielle à une mondialisation équitable et durable. Les participants ont rappelé l'engagement figurant dans la Déclaration selon lequel «la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime, et [que] les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes».

i) Impact de la crise sur les marchés de l'emploi et du travail

8. La gravité de la crise économique touche un nombre important de travailleurs sur le marché du travail, y compris beaucoup qui avaient un emploi stable. Dans de nombreux pays, les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants sont particulièrement touchés du fait que les salariés au bénéfice de contrats temporaires et à court terme sont licenciés. Les groupes vulnérables du marché du travail constituent une source de préoccupation car ils ont un moindre accès à la protection sociale. Dans les pays où les systèmes de sécurité sociale sont peu développés, les travailleurs licenciés courent le risque d'être poussés dans l'économie informelle où la plupart des hommes et des femmes déploient des efforts considérables pour survivre. Tant que les marchés du crédit ne seront pas revenus à des conditions plus normales, la menace de baisse de salaire, de nouveaux licenciements et de chômage accru restera présente.
9. Il est essentiel pour le succès de l'Agenda du travail décent de restaurer la croissance, d'augmenter sa teneur en emplois et de la rendre moins volatile. A cet égard, il est particulièrement important de garantir que:

-
- des plans coordonnés de relance économique sont conçus de manière à augmenter la demande globale, éviter les spirales déflationnistes et conserver des possibilités d'emploi et de travail décent;
 - les marchés financiers réformés fournissent les capitaux nécessaires à des entreprises durables pour un investissement productif et un travail décent;
 - les entreprises durables, particulièrement les petites entreprises, sont assurées d'un financement adéquat et sont préparées à la reprise;
 - les principes et droits fondamentaux au travail sont protégés et les normes internationales du travail particulièrement pertinentes dans le contexte de la crise bénéficient d'une promotion;
 - les investissements publics et les marchés publics respectent les droits fondamentaux de l'homme au travail;
 - les possibilités de développement des compétences, de formation et d'éducation de qualité sont augmentées dans l'optique d'une préparation à la reprise;
 - les institutions du dialogue social sont pleinement utilisées pour partager les informations et élaborer des solutions universellement acceptées;
 - les membres les plus vulnérables de la population sont bien protégés et les travailleurs ne sont pas coupés du marché du travail et ne deviennent pas des travailleurs pauvres.
 - chaque fois que possible, les employeurs conservent les travailleurs qui seront nécessaires lorsque les marchés se redresseront, par exemple par le biais d'accords portant sur une réduction du temps de travail pour maintenir l'emploi;
 - les occasions d'investir dans les emplois et l'infrastructure sont utilisées, y compris dans l'optique d'une économie à faible émission de carbone.

ii) Créer les conditions favorables à une croissance stable et durable

- 10.** De nombreux pays de la région ont récemment annoncé la mise en place de plans de relance pour atténuer les conséquences de la récession. La portée et la teneur des plans adoptés sont très variables. Il pourrait être nécessaire de s'efforcer à nouveau de promouvoir une action coordonnée dans l'ensemble de la région de manière à tirer pleinement profit des effets multiplicateurs liés au fait que tous les pays injectent simultanément du pouvoir d'achat dans l'économie européenne.
- 11.** Une nouvelle réglementation internationale renforcée des marchés financiers est nécessaire pour éviter le développement de risques systémiques que les dispositions antérieures n'ont pas réussi à couvrir. Du point de vue de l'économie de la production, les questions clés sont la stabilité dans la fourniture de capitaux et de mesures d'incitation pour garantir que l'investissement productif et l'emploi à court et à long termes l'emportent sur la spéculation à court terme. L'engagement en faveur d'un nouveau système qui évite les excès et les abus du passé est un élément essentiel du processus de restauration de la confiance, des travailleurs et des entreprises dans le processus de mondialisation.
- 12.** Ces mesures devraient être coordonnées avec les partenaires mondiaux de la région, du fait notamment que des mesures non coordonnées peuvent pousser certains pays à essayer d'empêcher leur programme de relance de «sortir» en utilisant des mesures

protectionnistes. L'Europe devrait montrer la voie à suivre en maintenant et en développant l'aide au développement et d'autres flux d'investissement destinés aux pays vulnérables. Les solutions devraient non seulement avoir une dimension européenne propre, mais également s'inscrire dans un effort global visant à stimuler une relance débouchant sur un processus plus durable pour une mondialisation équitable.

iii) Entreprises durables

- 13.** Promouvoir un environnement favorable à des entreprises publiques et privées durables est un élément essentiel à la relance, au redressement, à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Il faut, de manière prioritaire, revenir à un approvisionnement plus normal en fonds de roulement et capitaux d'investissement à moyen et à long termes pour éviter toute atteinte grave à la base de production d'un certain nombre de pays. Les petites entreprises rencontrent des difficultés particulières pour restaurer des lignes de crédit. Certaines mesures, comme un accès au financement (par exemple, crédit, crédit-bail, fonds de capital-risque et nouveaux types d'instruments similaires), des politiques et réglementations créant des conditions favorables et un appui à l'entrepreneuriat peuvent dynamiser la capacité des petites et moyennes entreprises – y compris des coopératives et entreprises sociales – à maintenir les emplois et à en créer de nouveaux.
- 14.** Un système financier qui fonctionne bien et qui facilite la croissance et le dynamisme du secteur privé, comme indiqué dans les conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2007, constitue un élément important d'un environnement favorable à des entreprises durables. Des marchés financiers stables et fiables pour les apports d'investissement et de fonds de roulement sont indispensables à des entreprises durables et au travail décent.
- 15.** Durant la récession plus particulièrement, de nombreuses entreprises pourraient vouloir élargir ou développer l'utilisation d'initiatives de responsabilité sociale en complément de leurs recherches de stratégies et de résultats durables. Dans ce contexte, la Déclaration sur les entreprises multinationales fournit des orientations sur les bons types de comportement des entreprises et leur action citoyenne.

II. Marchés du travail et défis à venir

- 16.** La réunion a examiné de manière détaillée six thèmes clés dans les défis du marché du travail auxquels sera confrontée la région de l'Europe et de l'Asie centrale au cours de la période à venir.

i) Contexte économique et situation de l'emploi

- 17.** La crise touche tous les mandats de l'OIT. La solidarité et des actions coordonnées entre et parmi ces mandats sont essentiels pour garantir un redressement durable et la croissance de l'emploi.
- 18.** Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques aux niveaux régional, national et mondial, particulièrement entre les programmes anticrise de l'UE et des institutions financières internationales en Europe et en Asie centrale ainsi que par l'intermédiaire d'un recours accru à certains mécanismes comme le Plan européen de relance économique.

-
19. La réunion a noté que des mesures ont été prises et que d'autres actions sont menées pour résoudre les problèmes du secteur financier et mettre en œuvre des plans de relance de l'économie. La nécessité d'une action mondiale coordonnée et cohérente pour régler le secteur financier afin d'apporter les liquidités, la stabilité et l'équité nécessaires à une croissance durable et stable des entreprises et des emplois a été mise en exergue.
 20. Pour atténuer les conséquences de la crise et préparer la relance, la réunion a mis en avant une série de mesures nécessaires et dans lesquelles l'OIT dispose d'une valeur ajoutée en termes de connaissances, d'expérience et de partenariats. Il faut éviter le protectionnisme sous toutes ses formes car il ne peut qu'exacerber les effets de la crise à plus long terme. Les systèmes financiers aux niveaux régional, national et mondial doivent disposer de suffisamment de liquidités pour permettre l'investissement, le développement de l'emploi et une demande soutenue en biens de consommation. Il faut aussi éviter le risque d'une spirale à la baisse des salaires et des politiques du chacun pour soi dans la région. Il faudrait augmenter les investissements dans toute une gamme de projets d'infrastructures, y compris ceux visant une économie à faible émission de carbone, et plus particulièrement par le biais de petites et moyennes entreprises.
 21. Une plus grande cohérence des politiques macroéconomiques et de l'emploi peut aider à juguler et à surmonter l'impact de la crise. Les délégués de toute la région ont fortement insisté sur le fait qu'il est maintenant temps d'investir beaucoup plus dans des politiques et programmes actifs du marché du travail pour former et recycler les travailleurs en vue de la reprise et les doter des qualifications dont ils auront besoin à l'avenir. Il faut éviter les coupures dans l'éducation et la formation et, chaque fois que possible, augmenter les investissements pour préparer les femmes, les hommes et les jeunes à l'emploi. L'approche de l'apprentissage tout au long de la vie en matière de formation et de compétences doit être renforcée dans l'optique de la préparation à la reprise.
 22. Des programmes de placement et des services d'emplois ciblés, gratuits pour les demandeurs d'emploi, devraient être intensifiés, développés et améliorés en mettant l'accent plus spécialement sur les travailleurs qui ont le plus de difficultés à réintégrer le marché du travail. Les politiques de maintien et de création d'emplois devraient aider les personnes les plus exposées au risque d'exclusion des possibilités de travail décent, comme les femmes, les travailleurs en début et en fin de vie professionnelle, les migrants, les minorités, les travailleurs occupant des formes précaires d'emploi et les travailleurs ayant des arrangements de travail informel. Les politiques de l'emploi devraient chercher à pousser les employeurs à conserver, chaque fois que possible, les travailleurs qui seront nécessaires lorsque les marchés se redresseront, à recruter de nouveaux salariés et à préparer les travailleurs à un marché du travail en évolution continue.

ii) Nouveaux enjeux salariaux

23. Les gouvernements ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs ont fait part de leurs préoccupations communes face à la progression des emplois atypiques et faiblement rémunérés. Les participants ont souligné l'importance du dialogue social dans l'élaboration des politiques sociales et économiques, y compris les politiques salariales. Dans ce contexte, l'importance de la négociation collective a été soulignée comme moyen efficace d'adapter les salaires aux situations changeantes du marché afin qu'ils puissent être alignés sur les niveaux de productivité en tenant compte de l'inflation, ce qui permet de fournir un travail décent pour tous. Des représentants employeurs et travailleurs ont mis en avant la nécessité de respecter et de protéger la liberté et l'autonomie des partenaires sociaux dans la fixation des salaires au moyen de la négociation collective. Des voix se sont également inquiétées du recul de la couverture de la négociation collective et de la baisse de la part des salaires dans le PIB de nombreux pays. Certaines suggestions ont été

avancées pour contrecarrer ces tendances grâce notamment à des mécanismes d'élargissement des conventions collectives et des politiques d'achat.

24. Les participants sont convenus de la nécessité de respecter les pratiques nationales en matière de relations professionnelles dans la fixation des salaires. Nombre d'entre eux ont mis en avant la diversité des mécanismes de fixation du salaire minimum d'un pays à l'autre. La réunion a souligné la nécessité, notamment dans la période actuelle de ralentissement économique, de préserver des conditions de travail décentes pour ceux qui sont le plus touchés par la crise, et dont beaucoup sont des femmes, en vue d'éviter une nouvelle fragmentation des marchés du travail et de préserver la cohésion sociale. De nombreux délégués ont demandé à l'OIT de continuer à produire des données et informations comparatives sur l'évolution des salaires et de partager des bonnes pratiques en vue d'aider les acteurs et les établissements nationaux qui sont, en fin de compte, chargés de la politique salariale.
25. De nombreuses entreprises ont recours au chômage partiel ou à une cessation d'activité temporaire prolongée pendant la période de ralentissement économique. Ces mesures peuvent aider à garantir la survie des entreprises et leur compétitivité à plus long terme. Néanmoins, de tels arrangements devraient être négociés et prendre en compte les besoins des travailleurs individuels, y compris leurs responsabilités familiales.

iii) Droits fondamentaux au travail et normes internationales du travail

26. La Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, 1998, est un moyen de défense important contre le risque que la récession ne débouche sur une augmentation de l'exploitation des travailleurs. La région de l'Europe et de l'Asie centrale est très proche du taux de 100 pour cent de ratification des huit conventions mentionnées dans la Déclaration. La réunion s'est engagée à renforcer ses efforts pour promouvoir le respect total des principes et droits fondamentaux au travail.
27. La réunion a souligné que la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective sont particulièrement importantes pour permettre la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent. Ces droits sont universellement reconnus comme des droits fondamentaux, sont inscrits dans les conventions internationales du travail n^{os} 87 et 98 et leur application est suivie par le système de contrôle de l'OIT. La réunion a rappelé que le droit de liberté syndicale concerne les employeurs et les travailleurs.
28. Il est essentiel de garantir que l'interprétation et la mise en œuvre de la liberté syndicale et de la négociation collective aux niveaux régional et sous-régional sont pleinement compatibles avec les normes internationales du travail et le système de contrôle de l'OIT.
29. Les conventions et recommandations de l'OIT constituent une riche base de normes internationales du travail dont beaucoup articulent des principes particulièrement pertinents en période de difficulté économique. La coopération internationale visant à contrecarrer la crise est grandement facilitée par la compréhension mutuelle et la pratique commune qui existent sur une grande échelle dans la région à propos de l'application des normes de l'OIT. La réunion a encouragé les Membres à avoir recours aux conseils et à l'appui de l'OIT lorsqu'ils envisagent des modifications à la législation du travail qui devraient également chercher à permettre une ratification accrue des conventions d'actualité.

-
30. La réunion a noté que tous les pays d'Europe et d'Asie centrale ont ratifié la convention n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession et ont fait part de leur intérêt pour un renforcement du statut de cette convention et pour un élargissement des sept motifs de discrimination interdits énumérés dans cet instrument. La réunion a également suggéré que les pays de la région envisagent la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, considérée comme un instrument fondamental des droits de l'homme aux Nations Unies.

iv) Politiques du marché du travail visant à concilier flexibilité et sécurité

31. La réunion a débattu de l'importance de politiques susceptibles de faciliter les ajustements du marché du travail pendant les périodes de croissance mais également dans le cadre de la crise financière et économique actuelle. L'approche de la flexisécurité, appuyée par l'interaction de politiques macroéconomiques encourageant l'emploi, l'acquisition des compétences et la formation tout au long de la vie, l'assistance à la recherche d'un emploi, des politiques actives du marché du travail, une couverture de sécurité sociale adéquate et un dialogue social efficace offrent un éventail utile de mesures permettant d'équilibrer flexibilité et sécurité pour les entreprises et les travailleurs.
32. Associée à une gamme équilibrée de mesures, la flexisécurité peut répondre à l'évolution du marché et des conditions technologiques sans mettre en danger la sécurité des travailleurs. Le juste équilibre des intérêts entre entreprises et travailleurs peut être déterminé par des négociations impliquant les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs et faisant pleinement usage de l'Agenda du travail décent.
33. L'Agenda global pour l'emploi de l'OIT offre une approche équilibrée qui cherche à garantir à la fois la sécurité dont les employeurs et les travailleurs ont besoin pour investir dans une amélioration de la productivité et la flexibilité qui leur est nécessaire pour s'adapter à l'évolution du marché et des conditions technologiques.

v) Dialogue social

34. Pour contrecarrer l'impact négatif de la récession sur les conditions du marché du travail et contribuer aux efforts de reprise, il faut des politiques et programmes bien conçus, adaptés aux situations nationales spécifiques. Le dialogue social aux niveaux appropriés, du lieu de travail à l'échelon national, tel que déterminé par les parties, est un mécanisme important pour développer un large soutien et un engagement en faveur des efforts déployés pour la crise et préparer un avenir meilleur pour les travailleuses et les travailleurs.
35. La réunion a pris connaissance de rapports encourageants concernant une large gamme de pactes sociaux et d'accords conclus malgré les pressions des revers économiques. Compte tenu de l'interdépendance des conditions économiques et sociales, diverses formes de dialogue international sont de plus en plus nécessaires au sein des entreprises multinationales, au niveau sectoriel et en relation avec des mesures de relance coordonnées.
36. La réunion a souligné que de bonnes relations professionnelles peuvent aider à atténuer les difficultés, faciliter les mesures de relance et contribuer à un partage équitable des coûts d'ajustement. Les mesures visant à lutter contre la crise occupent une place de plus en plus importante dans l'ordre du jour des négociations et des consultations tripartites et bipartites depuis le début de l'année; la négociation collective peut aider à surmonter les difficultés liées à la restructuration de nombreuses entreprises.

-
37. Les services d'administration et d'inspection du travail devraient être maintenus et, si nécessaire, renforcés et modernisés. Des services d'administration et d'inspection du travail souples et qualifiés assurent la protection des travailleurs et aident les employeurs responsables à respecter les normes du travail. En outre, leurs conseils peuvent aider à améliorer les conditions de travail, la productivité et la compétitivité. Ils sont plus nécessaires que jamais en période de ralentissement économique.

vi) Protection sociale et qualité de la vie professionnelle

38. Les pays européens dotés de systèmes de sécurité sociale de grande ampleur sont mieux placés tant pour provoquer la relance que pour protéger ceux que la crise a rendu vulnérables. Les systèmes existants de sécurité sociale sont un élément majeur des «mécanismes de stabilisation automatique» qui visent à contrer les ralentissements de l'activité économique. Dans les pays qui ne disposent pas de tels systèmes, il faut, en priorité, étendre la sécurité sociale à tous, y compris avec des mesures visant à fournir un revenu de base à tous ceux qui ont besoin de cette protection et en adaptant sa portée et sa couverture de manière à répondre aux besoins nouveaux et aux incertitudes liés au changement rapide aux plans technologique, sociétal, démographique et économique.
39. La possibilité de concilier un travail rémunéré avec les responsabilités de la vie familiale est de plus en plus reconnue comme essentielle à la qualité de la vie professionnelle. Les politiques de conciliation travail-famille peuvent s'avérer un outil utile pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail ainsi que pour neutraliser l'incidence de la crise sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales.
40. Alors que la récession s'aggrave, le nombre de chômeurs et la durée de leur période de chômage progressent rapidement dans toute la région. Il est essentiel de garantir que les chômeurs sont capables de subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille et ne tombent pas dans la pauvreté avec tous les risques que ceci comporte en matière d'exclusion de la main-d'œuvre. Les compléments de revenu devraient faire partie de politiques visant à faciliter la réactivation rapide des chômeurs dans l'emploi productif.
41. Lorsque les systèmes de sécurité sociale comportent des régimes de retraite par capitalisation, un soutien du secteur public peut être nécessaire pour garantir que, si ces systèmes souffrent de la chute brutale de la bourse, ils ne sont pas contraints de brader des actifs pour payer les pensions des retraités. Une telle mesure entraînerait une nouvelle baisse du cours des actions et menacerait les futures pensions. A plus long terme, des régimes complémentaires de retraite doivent devenir une composante durable des systèmes complets de sécurité sociale.
42. La réunion a en outre demandé que de nouvelles formes de soutien financier à l'investissement social dans les pays vulnérables et sur d'autres continents soient examinées de manière urgente. Il est essentiel que les pays les plus exposés au gel du crédit puissent maintenir les services sociaux essentiels et les programmes de lutte contre la pauvreté. Avec son Agenda du travail décent, l'OIT est prête à coopérer pleinement à l'élaboration de nouvelles approches intégrées de l'investissement social.

III. La voie à suivre

43. Les mandats tripartites de l'OIT en Europe et en Asie centrale, conscients des graves risques qui pèsent sur le bien-être des peuples de la région et de ses pays partenaires dans le monde entier, réaffirment leur engagement en faveur des valeurs pérennes de

l'Organisation alors que celle-ci entre dans sa 90^{ème} année d'existence. Le respect des droits et principes fondamentaux au travail, notamment la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, soutient les mécanismes de dialogue social nécessaires pour surmonter la crise. Ceux-ci permettent aux mandants de l'OIT d'exprimer les problèmes et les intérêts de l'économie réelle de la région dont dépend leur prospérité future.

44. La réunion a examiné plusieurs manières dont l'OIT et ses mandants pourraient s'assurer que leurs préoccupations relatives à la mise en place d'un redressement durable et à la prise en compte renforcée de la dimension sociale dans une nouvelle architecture de gouvernance de la mondialisation pourraient s'exprimer. Celles-ci pourraient aller de la recherche de solutions sur le lieu de travail jusqu'à l'examen des grands défis que pose la crise dans le cadre des forums de discussion et de prise de décisions au niveau de l'entreprise et du secteur, ainsi qu'aux échelons régional, national et mondial. Chacun des mandants a reconnu ses propres responsabilités tout comme l'intérêt de solutions unanimement convenues. L'Organisation offre aux mandants un moyen essentiel pour se soutenir et se renforcer mutuellement dans la difficile période qui s'annonce, et le Bureau est prêt à apporter son assistance chaque fois que cela sera possible.

i) Poursuite de l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent

45. Les programmes par pays de promotion du travail décent se sont avérés un moyen utile pour l'OIT et ses mandants d'élaborer des approches intégrées pour la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. De plus, ils permettent une collaboration plus étroite avec d'autres agences internationales pertinentes à l'appui des priorités nationales de développement. La réunion a préconisé une participation accrue des mandants aux programmes par pays de promotion du travail décent. La Déclaration sur la justice sociale invite à un recentrage de l'assistance de l'OIT de manière à ce qu'elle réponde davantage aux besoins des mandants. Pendant la période à venir, les mandants devraient revoir les programmes par pays de promotion du travail décent actuels à la lumière des défis que pose la crise et de l'adaptation des priorités qui pourrait être nécessaire.
46. La réunion s'est félicitée de l'assistance technique que les Membres apportent aux programmes de l'OIT dans la région et invite instamment ceux qui sont en mesure de le faire à augmenter encore ce moyen important de soutien mutuel.

ii) Activités régionales

47. L'Agenda du travail décent devrait bénéficier d'un soutien important en Europe et en Asie centrale comme cadre pour les pays de la région et comme stratégie d'appui aux politiques internationales de développement durable.
48. La réunion a relevé avec satisfaction l'augmentation de la collaboration entre l'OIT et les institutions de l'Union européenne. Elle a également apprécié l'important travail entrepris par l'OIT avec les pays d'Europe du Sud-Est et au sein de la Communauté des Etats indépendants. Ce travail est encore plus important s'agissant d'appuyer l'Agenda du travail décent et des réponses intégrées à la crise dans la région. La réunion a noté avec intérêt l'utilité d'un processus d'examen collégial des politiques de l'emploi dans les pays de l'Europe du Sud-Est.

49. La réunion a invité l'OIT à continuer à développer ses activités aux niveaux régional et sous-régional et à renforcer encore la coopération avec la Commission européenne. Il est essentiel que les activités fassent l'objet d'une évaluation régulière afin de renforcer leur efficacité. La réunion a demandé la poursuite de l'assistance aux pays ayant besoin de l'appui continu de l'OIT.

iii) L'OIT dans le monde

50. La réunion a reconnu que l'importance d'une dimension sociale et en matière d'emploi renforcée dans les efforts mondiaux visant à faire reculer la crise, à stimuler un redressement durable et à façonner une mondialisation équitable est de plus en plus largement reconnue. Ceci suppose que l'OIT joue un rôle important dans les différents forums de discussion et de prises de décisions, y compris le G8, le G20 et d'autres groupes tout comme les Nations Unies et le système multilatéral.

51. La réunion s'est félicitée de l'engagement de nombreux dirigeants européens dans le processus visant à octroyer une place importante à l'OIT dans un nouveau système plus cohérent de gouvernance de la mondialisation et a demandé un renforcement des efforts à cet égard.

iv) Engagements des mandants

52. Des gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs ont souligné l'urgente nécessité d'un dialogue social efficace et de la négociation collective du fait de la gravité de la crise et des problèmes sérieux qu'elle cause aux entreprises ainsi qu'aux travailleuses et aux travailleurs.

53. Des représentants gouvernementaux ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un renforcement de la pratique de véritable dialogue tripartite de l'OIT et de respect des normes internationales du travail, y compris la promotion de la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Les gouvernements devraient faciliter le travail des organisations d'employeurs et de travailleurs en appliquant strictement les principes de liberté syndicale et d'association volontaire et en s'abstenant de toute ingérence susceptible de limiter le droit d'adhérer librement à ces organisations. Indépendance, démocratie et représentativité sont indispensables à un dialogue social efficace.

54. Des représentants gouvernementaux ont réaffirmé leur engagement en faveur du renforcement de la pratique de dialogue social et du respect des normes internationales du travail, y compris la liberté syndicale et la promotion de la négociation collective.

v) Propositions pour l'action future de l'OIT

55. La réunion a demandé au Conseil d'administration d'examiner les propositions d'action suivantes pour renforcer les capacités des mandants à répondre à la crise et atteindre les objectifs de l'Organisation dans le contexte de la mondialisation. Il est suggéré au Bureau:

- a) de continuer à suivre l'impact sur l'emploi et le travail ainsi qu'au plan social de la crise dans la région et de fournir une analyse basée sur des faits;
- b) d'aider les pays à améliorer les conditions pour à la création et le développement de nouvelles entreprises;

-
- c) de fournir une évaluation des mesures de soutien à l'emploi et à la protection sociale et de s'efforcer d'augmenter son assistance aux pays souhaitant renforcer leur capacité de gestion et de financement des systèmes de sécurité sociale de base;
 - d) d'orienter des activités de promotion des normes vers des conventions d'actualité d'une pertinence particulière dans le contexte de la crise;
 - e) de faciliter le dialogue social lorsque la demande lui en est faite, de suivre la manière dont les mandants utilisent et développent le dialogue social en réponse à la crise et de faire rapport régulièrement;
 - f) de réunir et d'analyser les informations sur l'incidence sur l'emploi des mesures d'urgence visant à normaliser les flux de crédits et sur les différentes propositions de réforme à l'examen, en collaboration avec les institutions internationales concernées;
 - g) d'aider les mandants à atténuer les effets de la crise, y compris en fournissant des conseils sur la manière de parvenir à une cohérence des politiques compatibles avec les objectifs du travail décent;
 - h) d'aider, en cas de demande, à l'élaboration d'approches intégrées de promotion du travail décent dans les pays durement touchés par la crise, en collaboration avec les organisations internationales et régionales ayant compétence dans des domaines très proches;
 - i) de fournir des données et des informations sur l'évolution des tendances salariales dans la région et de partager de bonnes pratiques en vue d'informer les responsables de l'élaboration de politiques nationales. Sur demande, l'OIT pourrait fournir une assistance technique aux gouvernements ainsi qu'aux partenaires sociaux sur des questions en rapport avec la politique salariale;
 - j) l'OIT devrait promouvoir l'Agenda du travail décent au sein du système multilatéral, y compris le G20, des institutions financières internationales et de l'UE.

* * *

Les délégués ont chaleureusement remercié le gouvernement et les partenaires sociaux du Portugal de leur hospitalité et de l'appui inestimable qu'ils ont apporté à l'organisation de la huitième Réunion régionale européenne.